

SOUTIEN AUX COMITES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

Délibération du 19 avril 1995

AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Nature : Subvention de fonctionnement

Conditions : Aide allouée en fonction :

- de la formation de cadres (éducateurs, dirigeants, arbitres),
- de l'organisation de stages de perfectionnement d'athlètes,
- de la mise en œuvre d'un plan d'action visant au développement de la discipline.

BENEFICIAIRES

Comités sportifs départementaux.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Constitution : Imprimé type téléchargeable sur le site : www.gers.fr
complété des informations et documents suivants :

- Courrier de demande de subvention
- Budget prévisionnel
- Compte de résultat de l'exercice précédent
- Rapport d'activité de l'exercice précédent
- Numéro SIRET ou SIREN
- RIB ou RIP

Transmission à : Monsieur le Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
81, route de Pessan
BP 20569
32022 AUCH CEDEX 9

SERVICE CHARGE DE L'INSTRUCTION

Direction des Moyens Educatifs et Action culturelle
Service des actions éducatives, sportives et jeunesse
Tél. : 05 62 67 31 75
Fax : 05 62 67 44 45
Mail : sports@gers.fr